

Le Commandant
de la Corvette de
guerre Le Cygne

Lima L 15 xbre 1826

au Commandant général du
régiment militaire au Callao



Monsieur Le Colonel

O. L. 151-171

J'ai l'honneur de vous prier
que je ne puis sans manquer à la
régularité de mon service, livrer
les barres de plata que j'ai
à mon bord pour le gouvernement
du piron sans qu'il me soit livré
un des quatre Connaissances qui doit
porter le reçu écrit et signé par le
ministre des finances, puisque c'est
à lui que l'argent est adressé par
le Connaissances.

MH-0151
CAJ. 57
Doc. 174
Fol. 1

veuiller à vous prie, maintenir
le Colonel, l'en faire parvenir,
cette formalité étant indispensable
pour le batiment de guerre français
qui sous aucun prétexte ne peuvent
faire Commerce d'argent et qui
ne sauraient prendre trop de
précautions pour en fournir les preuves;
à moins que comme d'arr. ce car
ci - ce ne soit pour le gouvernement
du p. v. et de p. v. obligeance
ce que nous nous emprunteront
tout de faire avec le plus
grand plaisir.

Preuve maintenir le Colonel
L'assurance de la considération
la plus distinguée de votre
tout dévoué
M. M. M. M. M.



